



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux d'Ile-de-France

AVANT PROPOS	10
1. L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT	13
1.1. Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France	14
1.2. Le fonctionnement de l'URPS médecins Ile-de-France	17
2. L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2019	21
2.1. Promotion de l'exercice libéral	22
2.2. Organisation et redynamisation de l'offre de soins	34
2.3. Analyse et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'évaluation des besoins médicaux	46
2.4. Prévention et actions de santé publique	51
2.5. E-santé	53
2.6. Information et communication	57
2.7. Coordination avec les autres professionnels de santé	62
3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE RÉGIONAL INCONTOURNABLE	63
3.1. ARS Ile-de-france	64
3.2. Collectivités territoriales	64
3.3. Conférence régionale de santé et ses instances	65
3.4. Ordres des médecins d'Ile-de-France	68
3.5. Fédérations de l'hospitalisation d'Ile-de-France	68
3.6. Les usagers	69
3.8. Conférence nationale des URPS Médecins	69
4. ANNEXES	70
Annexe 1 : Les élus au 31/12/2019	71
Annexe 2 : Les élus dans les commissions de janvier à décembre 2019	77
Annexe 3 : Les groupes de travail	85

AVANT PROPOS

URPS MED IDF

L'année 2019 donne quelques signes d'espoir.

Même si le constat de la démographie médicale reste le même, nous observons toutefois que le modèle libéral n'est pas sans attirer des jeunes qui souvent accompagnés par les dispositifs mis en place par l'URPS médecins font le choix d'un exercice libéral en Ile-de-France et s'installent.

Construire avec et pour eux a été au coeur de nos actions 2019, et beaucoup nous en remercient déjà.

Ce rapport d'activité reflète les actions que nous avons menées en ce sens et qui prennent corps au quotidien dans les territoires franciliens au plus près de nos confrères.

Il traduit aussi l'investissement des élus URPS dans les travaux de commissions qui viennent éclairer ce que sera l'exercice de demain et nourrir nos réflexions.

Ce rapport d'activité est l'occasion d'adresser tous nos remerciements aux élus, à nos équipes et à nos partenaires qui œuvrent quotidiennement à la réalisation des missions de l'URPS médecins.

Docteur Bruno SILBERMAN
Président

1. L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France sont définies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et par le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS Médecins, avec les neuf autres URPS peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 80 médecins composant l'Assemblée Générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 16 octobre 2015, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 35,5 %. Fort de cette représentativité, les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 22 300 médecins libéraux franciliens.

Au sein de l'assemblée de l'URPS médecins, le nombre de sièges à pourvoir est réparti entre collèges en tenant compte du nombre national d'électeurs de chaque collège.

Au résultat des élections du 16 octobre 2015 la composition des collèges était la suivante :

	Collège des spécialistes de médecine générale : 40 membres	Collège des spécialistes cliniques : 29 membres	Collège des spécialistes de plateaux techniques lourds : 11 membres
MG France	10 sièges		
FMF	11 sièges	4 sièges	1 siège
CSMF	7 sièges	9 sièges	
LE BLOC		5 sièges	9 sièges
SML	8 sièges	9 sièges	1 siège
UNION COLLEGIALE	4 sièges	2 sièges	

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix. Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2019, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- CSMF, présidée par le Docteur Thierry GOMBEAUD
- SML, présidé par le Docteur Frédéric PRUDHOMME
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François WILTHIEN
- FMF, présidée par le Docteur Nathalie LEROY
- LE BLOC, présidé par le Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
- UNION COLLÉGIALE, présidée par le Docteur Daniel SCIMECA

1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

1.2.1. Les instances décisionnelles

L'URPS médecins Ile-de-France distingue dans son organisation les instances décisionnelles des instances de concertation et de mise en œuvre des actions.

A) L'Assemblée Générale et le Bureau

A la suite des résultats aux élections d'octobre 2015, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 7 janvier 2016 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Bruno SILBERMAN	Président
Docteur Frédéric PRUDHOMME	Vice-Président
Docteur François WILTHIEN	Vice-Président
Docteur Éric TANNEAU	Secrétaire Général
Docteur Georges SIAVELLIS	Trésorier
Docteur Marc BAILLARGEAT	Trésorier Adjoint
Docteur Dominique GIGNAC	Secrétaire Général Adjoint
Docteur Jean-Luc LEYMARIE	Secrétaire Général Adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, un du collège réunissant les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens, et trois du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'Assemblée Générale, ses 80 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'Assemblée Générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2019, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à deux reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collègues les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.

Le bureau s'est réuni 24 fois dans l'année 2019.

B) Les commissions de Contrôle et Règlement Intérieur

Commission de Contrôle

La commission de contrôle est annuellement élue par l'Assemblée Générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 8 fois dans l'année 2019.

Commission Règlement Intérieur

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

1.2.2. Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège tels que définis par les dispositions du Décret no 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collègues, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

URPS MED IDF

A) Les commissions thématiques

Commission **médecine libérale et santé publique** coordonnée par : Dr Jean-Pierre BATARD / Dr Marie-Eve VINCENS

Commission **communication** coordonnée par : Dr Alain LECLERC / Dr Lydia MARIE-SCEMAMA

Commission **coordination et territoires** coordonnée par : Dr Agnès GIANNOTTI / Docteur Luc SULIMOVIC

Commission **pratiques libérales « nouvelles technologies et nouveaux modes d'exercice »** : Dr Laurent DE BASTARD / Dr Luc REFABERT

B) Les Commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission **collège spécialistes de médecine générale** coordonnée par : Dr François BONNAUD / Dr Nathalie LEROY

Commission **collège spécialistes à exercice mixte** coordonnée par : Dr Thierry GOMBEAUD / Dr Philippe RENARD

Commission **collège anesthésistes, obstétriciens, chirurgiens** coordonnée par : Dr Alain KAKANOU EKEUH / Dr Bertrand DE ROCHAMBEAU

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

C) La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple, et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2019.

D) Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec un regard croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernés.

Groupe santé mentale coordonné par : le Dr Marc SYLVESTRE

Groupe MEP coordonné par : le Dr Daniel SCIMECA

Groupe PDSA coordonné par : le Dr Abraham SABBAH

2. L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2019

2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL

2.1.1. Le site Soigner en Ile-de-France, le portail d'aide à l'installation

Le site Soigner en Ile-de-France fête ses dix ans. Le site de l'exercice de la médecine libérale en Île-de-France offre une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice. C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offre et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement. Il fait l'objet d'un partenariat de l'URPS médecins avec le Conseil régional de l'Ordre des médecins, le SRP-IMG, Jeunes Médecins IDF, le SIHP et Reagjir Ile-de-France. Le comité de pilotage du site s'est réuni le 21 octobre 2019.

L'année 2019 a été marquée par des améliorations de la plateforme d'annonces et de la page d'accueil mises en ligne le 15 novembre 2019 et par un record absolu de fréquentation.

A / Evolution de la page d'accueil

La page d'accueil du site a évolué pour améliorer l'identification des promoteurs du site, l'URPS et le Conseil régional de l'Ordre des médecins et faciliter la navigation des internautes vers la plateforme d'annonces et les informations les plus visitées (aides à l'installation, permanences d'aide à l'installation, PDSA...).

B / La plateforme d'annonces de remplacement et d'installation

>> Carte des annonces dynamique

La plateforme propose désormais une double entrée pour consulter les annonces, en mode liste et en mode cartographie pour une approche géographique plus fine.

>> Un nouveau type d'offre : les gardes

A la demande de nos partenaires internes et remplaçants, des offres de garde sont désormais proposées et pour simplifier l'usage de la plateforme sont proposées désormais uniquement des offres.

URPS MED IDF

Le site propose toujours :

- un service gratuit
- des offres de remplacement et d'installation pour toutes les spécialités
- la consultation libre de toutes les annonces
- la publication instantanée des annonces
- l'affichage possible de photos du cabinet ou de documents
- l'ouverture aux projets des collectivités territoriales.

La plateforme est administrée par l'URPS.

L'année 2019 est marquée par une **hausse de 50 % des annonces déposés** sur le site soit 1130 annonces réparties ainsi :

- 659 offres de remplacement et 12 demandes de remplacement
- 396 offres d'installation et 9 demandes
- 47 offres d'installation émanant de collectivités locales.

C / Evolution des contenus

Les quatre rubriques du site regroupent quatre temps de l'exercice libéral : s'installer, remplacer, exercer au quotidien, préparer son départ, avec des témoignages vidéos de médecins récemment installés, des informations sur les aides à l'installation, la promotion des permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements. Au total la partie information du site compte 100 pages d'articles couvrant les différentes dimensions de l'exercice de la médecine libérale.

>> Nouveau contenu : Fiche sur les contrats de collaboration entre médecins

>> Mises à jour :

- a. Lien vers Rézone, le nouveau site de l'Assurance maladie pour connaître les aides liées au zonage de l'ARS
- b. Données démographiques des spécialités médicales libérales en Ile-de-France au 1er juin 2019
- c. PDSA : cahier des charges 2019
- d. Calendrier des permanences d'aide à l'installation
- e. Les déclarations obligatoires

D / La promotion du site

La promotion du site est assurée d'une part par les newsletters "L'URPS en action", d'autre part par une présentation directe aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants.

>> Les newsletters

En 2019, l'URPS a diffusé quatre **types de newsletters** dont deux nouvelles pour promouvoir plus particulièrement la plateforme d'annonces de Soigner en Ile-de-France :

- **Trouver un remplacement** : 7 newsletters dans l'année, à 5 jours d'intervalle pour les installés (16 000 personnes) puis pour les remplaçants et internes (2 500) ;
- Nouveau : **Où s'installer en Ile-de-France ? Les annonces du moment** : 5 newsletters présentant une annonce par département aux remplaçants et internes ;
- Nouveau : **Découvrez l'annonce du jour | Calendrier de l'Avent** : diffusée chaque jour du 1er au 24 décembre aux remplaçants et internes. Le 25 décembre, une newsletter a été diffusée aux médecins libéraux, remplaçants et internes sur 24 opportunités d'installation disponibles sur le site Soigner en Ile-de-France.

A cela il faut ajouter la newsletter annonçant les nouveautés du site adressée aux médecins le 29 novembre aux installés et le 6 décembre aux remplaçants.

>> Les rencontres avec les médecins et les futurs médecins

En 2019, l'URPS a présenté le site lors des 16 événements suivants :

- Journée de médecine générale, samedi 25 mai 2019 à Bichat
- Séminaire inter-DES de médecine générale « Entrées dans la vie professionnelle » le 11 avril 2019
- Choix de stage des internes en mars/avril 2019
- 2 Soirées du SRP-IMG les 12 juin (exercice collectif) et 24 septembre 2019 (statuts d'exercice en médecine libérale)
- Soirée d'accueil des internes du SIHP, le 26 septembre 2019
- Soirée nouveaux installés au Conseil de l'Ordre des médecins de Seine-Saint-Denis, le 10 décembre 2019
- 9 Soirées libérales de l'URPS médecins organisées par spécialité pour les jeunes médecins

>> Les réseaux sociaux

- Twitter : 744 abonnés

Fréquentation : Le compte Twitter de Soigner en Ile-de-France a été lancé le 6 février 2013. Au 31 décembre 2019, il atteint 744 abonnés, soit 106 de plus en un an.

Contenu : 281 tweets ont été diffusés en 2019, soit une moyenne de 23 par mois, en progression par rapport à l'an passé. Les abonnés au compte Twitter de Soigner en Ile-de-France ont reçu les dates des permanences locales d'aide à l'installation, les petites annonces et des actualités sur l'installation en Ile-de-France.

- Facebook : 1103 amis

La page Facebook du site est associée au compte Facebook de l'URPS, qui compte 1103 amis.

Les informations relayées sur la page Facebook de Soigner en Ile-de-France sont essentiellement les annonces d'installation postées sur Soigner en Ile-de-France et les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

La page Facebook de Soigner en Ile-de-France compte 217 abonnés et 219 mentions j'aime au 31 décembre 2019.

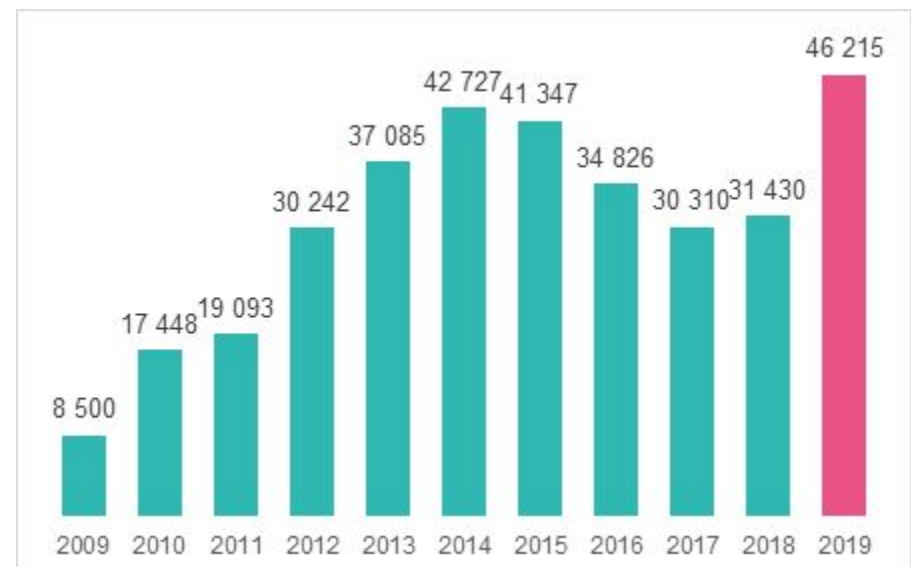
E / La fréquentation du site

Le site a connu un **record de fréquentation en 2019** depuis sa création il y a dix ans.

En 2019, tous les indicateurs ont progressé :

- 46 215 visites, en **hausse de 47 %** ;
- 256 000 pages consultées, en **hausse de 44 %**

URPS MED IDF



Palmarès des pages les plus consultées en 2019 et évolution par rapport à 2018

- 1 Annonces (+72%)
- 2 Les zones déficitaires selon l'ARS (+62%)
- 3 S'inscrire à la permanence locale d'aide à l'installation (+35%)
- 4 Remplacer : je souhaite effectuer des remplacements (+62%)
- 5 Remplacer : je cherche un remplaçant (+53%)
- 6 Cartographie des médecins libéraux (+21%)
- 7 Exercer en équipe : toutes les aides (+171%)
- 8 Choisir son secteur (+85%)
- 9 La permanence des soins (+42%)
- 10 Aides avant l'installation : le CESP (+54%)

2.1.2. Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence Régionale de Santé

Le 4 juillet 2017, l'URPS Médecins Ile-de-France ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans. Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

Cinq axes de travail ont été retenus :

- L'aide à l'installation
- L'animation et diagnostic de territoire – accès aux soins
- Le soutien au fonctionnement et à l'investissement structures d'exercice collectif
- Le soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné
- Santé publique et prévention

Certains de ces axes de travail donnent lieu à des CPOM signés entre l'URPS et l'ARS.

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

URPS MED IDF

A) CPOM URPS / ARS : Les permanences locales d'aide à l'installation (Annexe 1 protocole ARS-URPS)

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'accompagner les médecins dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer en un même lieu, au même moment, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

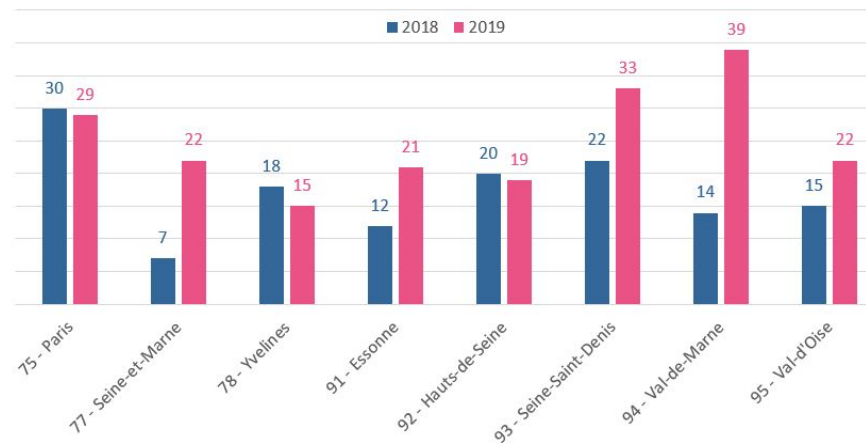
- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence Régionale de Santé et sa délégation territoriale
- Les Ordres des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation.

Calendrier des permanences disponibles sur : www.soignereniledefrance.org

- ⇒ En 2019, **71** permanences ont été réalisées dans les 8 départements d'île de France, soit 6 de plus qu'en 2018
- ⇒ Au cours de l'année 2019, **200** médecins ont été reçus en permanence, soit 62 de plus qu'en 2018 (+ 45%).

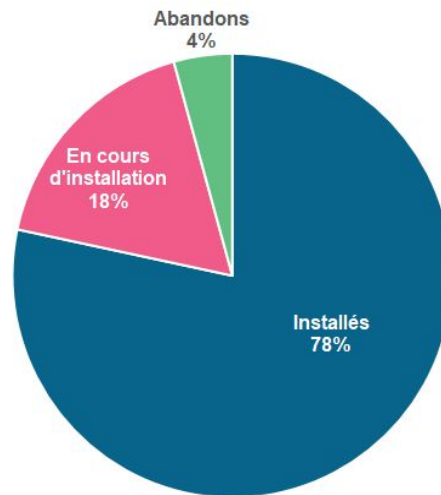
Médecins reçus par département en 2018 et 2019



- Les médecins généralistes ont représenté environ 62 % des médecins reçus, les autres spécialités 38 %.
- Un tiers des médecins reçus en 2019 ont concrétisé leur installation dans l'année (28% en 2018), les autres sont en cours d'installation (pas d'abandon signalé).
- Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation le 7 février 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 31 décembre 2019) :
 - ⇒ **515** permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile de France
 - ⇒ Départements les plus fréquentés : Seine-Saint-Denis (237 reçus), Paris (220), Seine et Marne (195)
 - ⇒ 1378 professionnels de santé reçus, **dont 783 médecins** (parmi lesquels 450 généralistes)

Le taux d'installation* des médecins reçus depuis 2012 est de **78 %**. Ce taux calculé sur l'effectif des médecins ayant prévu de s'installer avant le 31 décembre 2019.

Statut d'installation des médecins reçus entre 2012 et 2019



B) CPOM URPS / ARS : Accompagnement à l'installation des médecins (Annexe 2 protocole ARS-URPS)

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement individuel des médecins à l'installation.

Sur l'année 2019, **130 médecins** ont été suivis en coaching par l'URPS médecins sans être passés par une permanence de 17 spécialités différentes. Les spécialités les plus **représentées sont les médecins généralistes** (60) suivi des psychiatres (12) et des pédiatres (10). La majorité des médecins reçus en permanence continuent à être accompagnés tout au long de leur projet jusqu'à la concrétisation de leur installation.

Les aides apportées aux médecins

- Aide au choix conventionnels & aux pratiques tarifaires
 - Stratégie de choix du secteur 1/2/3
 - Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population
- Aide au choix du lieu d'implantation
 - Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation
- Aide à la mise en route d'un projet d'installation
 - Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
 - Renseignements sur le budget du cabinet libéral
- Aide à l'identification de locaux
 - Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
 - Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants
- Aide aux formalités administratives
 - Aide au remplissage des formulaires
 - Mise en relation avec les préfetures sur la question de l'accessibilité
- Aide aux montages contractuels
 - Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
 - Points d'attention sur les montages juridiques et financiers
- Soutien dans les choix du mode d'exercice

- Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
- Exercice libéral /exercice mixte
- Aide au montage de dossiers de financement
 - Demande de montage des banques
 - Paris Med
 - CRES praticien- Région Ile-de-France
- Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel
 - Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
 - Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

C) La communication autour de ces dispositifs

- **CPOM Permanences locales d'aide à l'installation**

Le plan de communication mis en œuvre dans le cadre des permanences d'aide à l'installation s'articule autour des moyens suivants :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu...)
- Sites internet des partenaires (*Soigner en Ile-de-France*, autres URPS franciliennes, *PAPS*, Ordres professionnels...)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site *Soigner en Ile-de-France*
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, Jeunes Médecins IDF, SRP-IMG)
- Présentation directe aux étudiants, internes et chefs de cliniques assistants lors d'événements organisés par ces derniers, tels que les soirées installation organisées par les syndicats de jeunes médecins

2.1.3 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

A) Actions menées par la commission des médecins spécialistes de médecine générale

- **Un séminaire "Entrée dans la vie professionnelle"** a été organisé (11 avril) par la Coordination régionale des 7 départements de Médecine Générale d'Ile-de-France. Cet évènement est intégré au cursus de formation des internes du DES de Médecine Générale. Les représentants de l'URPS y ont animé deux ateliers, l'un sur le thème : « Accompagnement dans la profession par les représentants des médecins : Ordre, URPS, syndicats, etc. », suivis par 10 internes, l'autre sur le thème : « Installation mode d'emploi : décision d'installation – territoire de santé – les contraintes immobilières - financement – perspectives », suivis par 52 internes. Ce 2ème atelier est co-animé par 2 jeunes médecins généralistes installés depuis peu, qui en apportant leurs témoignages permettent aux étudiants de s'identifier davantage et de pouvoir se projeter plus facilement dans un exercice libéral. Ces ateliers favorisent les échanges avec des futurs médecins sur les réalités de l'exercice libéral, et permettent aussi de présenter les actions réalisées par l'URPS pour accompagner leur projet d'installation.
Le deuxième séminaire prévu le 14 novembre a été annulé.
- La journée de médecine générale organisée par la fédération des collèges des généralistes enseignants d'Ile de France le samedi 25 mai 2019 était une occasion de partager l'expertise de l'URPS avec les internes et les médecins installés. La commission spécialistes de médecine générale y a participé, via l'organisation de 2 ateliers : l'un sur l'heure du déjeuner présentant l'URPS et ses outils d'aide à l'installation, l'autre sur la "prise en charge de la souffrance au travail des patients" (3 sessions) : 70 participants.
- Deux soirées organisées en partenariat avec le SRP IMG ont été organisées dans les locaux de l'URPS :
 - le 12 juin sur le thème : " L'exercice collectif en médecine libérale « Regards croisés exercice en MSP, exercice hors cadre MSP »
 - le 24 septembre sur le thème : "Les différents statuts d'exercice en libéral"

B) Actions menées conjointement par la commission spécialistes à exercice mixte et la commission AOC

- **Réunions par verticalité : « les soirées libérales »**

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., la commission spécialistes à exercice

mixte a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP et Jeunes Médecins IDF. Neuf soirées ont été organisées en 2019 (radiologie, pédiatrie, cardiologie, dermatologie, endocrinologie, gynécologie médicale, gynécologie obstétrique, ophtalmologie, ORL) rassemblant 151 étudiants. De nouvelles soirées seront organisées en 2020.

C) Actions menées conjointement par la commission spécialistes à exercice mixte et la commission spécialistes de médecine générale

- **Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « deux jours en libéral »**

Créé en 2018, le dispositif « 2 jours en libéral » est porté par les commissions spécialistes de médecine générale et spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec 6 associations d'étudiants des facultés de Paris V, Paris VI, Paris VII, Paris XI, Paris XII et Paris XIII. Il permet aux externes franciliens (D1, D2, D3, D4) de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux. En 2019, 264 médecins étaient volontaires (dont 58 médecins généralistes) et 100 externes (250 depuis 2018) ont ainsi pu bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral dans 24 spécialités. Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives : 100% des médecins sont satisfaits du projet et 100% des étudiants recommandent l'expérience. Après avoir effectué une session, 83% des étudiants souhaitent s'installer en libéral. Le dispositif se poursuivra en 2020 avec une ouverture aux spécialités chirurgicales et une communication renforcée auprès des étudiants.

D) Action menée par la commission communication

- **Expérimentation : « Job d'été au cabinet médical »**

Dans l'optique de faire découvrir le fonctionnement de la médecine libérale aux étudiants en médecine, une expérimentation a été menée durant l'été 2019 visant à proposer des jobs d'été (accueil, coordination, archivage...) au sein des cabinets des médecins libéraux. Ce dispositif a été mis en place par l'URPS médecins en partenariat avec les associations d'étudiants en médecine d'Ile-de-France qui ont relayé l'information auprès des étudiants.

Une plateforme en ligne sur le site de l'URPS met en relation directe médecins libéraux et étudiants en médecine.

Ce service permet :

- Aux étudiants en médecine de découvrir le fonctionnement d'un cabinet médical et de rencontrer des médecins libéraux.
- Aux médecins installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être rencontrer leur futur stagiaire, remplaçant ou collaborateur.

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoire

A) Pour la spécialité de médecine générale

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations.

B) Pour les autres spécialités

Le développement de terrain de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes à exercice mixte, qui a entrepris une réflexion sur une modélisation méthodologique en faveur du développement de stages libéraux. Pour le moment, des stages en ambulatoire sont proposés pour la pédiatrie, la radiologie, la cardiologie, la gynécologie médicale, médecine intensive et réanimation, oncologie. Des stages ambulatoires en dermatologie ont été agréés 2019. Pour la spécialité de médecine vasculaire, l'URPS a travaillé avec les internes et la coordination pour recruter des médecins libéraux prêts à s'engager sur la fonction de maître de stage. Ce travail se poursuivra en 2020 pour le dépôt de demandes d'agrément.

2.1.5 Comité Régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS médecins participe au Comité Régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France, qui s'est réuni une fois en 2019. L'ordre du jour portait sur les propositions de postes d'internes à former en IDF à l'issue des ECN 2019 et de postes à l'internat de pharmacie.

2.2. ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS

2.2.1 Le Projet Régional de Santé 2 (PRS2)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié l'organisation du Projet Régional de Santé (PRS). Le nouveau PRS constitue l'unique schéma de santé de la région et a été mis en place en juillet 2018 pour une durée de 10 ans.

Trois documents constituent le PRS :

- **Le cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population francilienne et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.
- **Le schéma régional de santé (SRS)** est établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé. Il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social. Il a une durée de 5 ans.
- **Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** est une déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

L'URPS médecins est représenté au sein des 18 COPIL dédiés au PRS2. Les travaux de ces COPIL ont porté, en 2019, à la poursuite des actions initiées en 2018 sur les différents axes du PRS2.

2.2.2 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins d'Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement. Les Docteurs GIGNAC et DE ROCHAMBEAU assistent aux commissions de répartition des spécialités chirurgicales. Les

Docteurs GOMBEAUD et RENARD assistent aux commissions de répartition des spécialités médicales. Les Docteurs BONNAUD et SIAVELLIS assistent aux commissions de répartition des postes d'internes de médecine générale.

2.2.3 Diagnostic et animation de territoires (annexe 3 du protocole : ARS-URPS médecins)

A) Qu'est-ce qu'un diagnostic de l'offre de soins ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux.

B) La méthodologie et les étapes

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au Maire et présentation au Conseil Municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des pré-projets)

Les restitutions de diagnostics 2019

Hauts-de-Seine : Rueil-Malmaison

Val-de-Marne : Champigny-sur-Marne

Val-d'Oise : Argenteuil, Bezons, Carnelle Pays de France, Deuil-la-Barre, Saint Gratien

Les livrables 2019 transmis aux communes :

Seine et Marne : Bussy-Saint-Georges, Communauté de Communes des 2 Morins, Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire

Yvelines : Viroflay, Houilles

Essonne : Gif-sur-Yvette

Val-de-Marne : Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne

Val-d'Oise : Argenteuil, Beauchamp, Enghien-les-Bains, Deuil-la-Barre, Montmorency, Méry-sur-Oise, Pontoise, Saint Gratien

Les diagnostics en attente de restitution :

Seine et Marne : Melun

2.2.4 Elaboration de dossiers d'aide au financement

Les dossiers d'aide à l'investissement immobilier (Dossier annexe 6 : ARS-URPS médecins)

Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.

L'annexe 6 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossier d'aide à l'investissement immobilier.

Objectif : Soutenir l'investissement dans des **cabinets de groupes libéraux**.

Principe :

- Aide à l'**investissement immobilier** : venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer **le coût du foncier en Ile-de-France**.
- Eligible : collectivités, bailleur social, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude dossier)
- **40 %** du montant (acquisition + travaux) avec **un plafond de 200 000 € majoré de 25 % si zone fragile ou déficitaire**

62 projets ont bénéficiés de l'aide à l'investissement immobilier en 2019 :

75 – Paris	77 – Seine et Marne	78 – Yvelines	91 – Essonne
Paris 12 : Caserne de Reuilly Paris 13 : Chevaleret Paris 16 : Chardon Lagache Paris 16 : Varize Paris 18 : Lepic Paris 20 : Pelleport	Avon Bailly-Romainvilliers Charny Lagny-sur-Marne Lieuxaint Samois-sur-Seine	Beynes Bonnelles Dampierre-en-Yvelines Elancourt Le-Mesnil-Saint-Denis Louveciennes – Place de l’Eglise Louveciennes – Gare Saint-Cyr-l’Ecole Vélizy-Villacoublay Versailles – Houdon	Athis Mons Bièvres Boissy-sous-Saint-Yon Bruyères-le-Châtel Chilly-Mazarin Grigny Saclay Savigny-sur-Orge – Coquelicot Savigny-sur-Orge – 1TPOUR2 Vauhallan
92 – Hauts de Seine	93 – Seine Saint Denis	94 – Val de Marne	95 – Val d’Oise
Antony – Fontaine Antony – 59/61 Chatillon Le-Plessis-Robinson	Bagnolet Le Blanc Mesnil Livry Gargan Montfermeil Neuilly-sur-Marne Pantin Saint Ouen	Alfortville Maisons Alfort – République Maisons Alfort – Chabert Marolles-en-Brie Sucy-en-Brie Villejuif	Arnouville Deuil-la-Barre Eaubonne Enghien-les-Bains Herblay Mériel Montmorency – Mandela Montmorency – Hôpital Pontoise Saint Gratien – Raguenets Saint Gratien – Jolival Saint-Ouen-l’Aumône Villiers-le-Bel

Au total, depuis le début du protocole, 123 dossiers ont bénéficié de l'aide à l'investissement immobilier.

Les dossiers de demande de financement dans le cadre du dispositif Conseil Régional Ile-de-France

En octobre 2017, le Conseil Régional Ile-de-France a adopté un rapport « lutter contre les déserts médicaux »

Ce rapport prévoit la mise en place une aide dédiée à l'installation et à la réalisation d'investissements relatifs à l'acquisition foncière, travaux, équipements médicaux, informatiques.

L'attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d'exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d'être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes), s'installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls.

Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.

L'aide à l'acquisition foncière et aux travaux pour les structures collectives est fixée à 30% de la dépense dans un plafond de 300 000 €, elle se limite aux structures d'exercice collectif en maison de santé pluridisciplinaire.

L'URPS a aidé à la rédaction de 38 dossiers en 2019 :

Paris : Paris 16 - Varize

Seine et Marne : Avon, Charny, Ozoir,

Yvelines : Versailles, Le-Mesnil-Saint-Denis

Essonne : Athis Mons, Boissy-sous-Saint-Yon, Bièvres, Bruyère-le-Châtel, Savigny-sur-Orge, Chilly Mazarin, Vauhallan, Saint Germain Les Corbeilles

Hauts-de-Seine : Antony - Fontaine, Antony - 59/61

Seine-Saint-Denis : Pantin *2, Saint Ouen *2, Montreuil, Montfermeil, Bagnolet, Le-Pré-Saint-Gervais,

Val-de-Marne : Maisons Alfort - Chabert , Maisons Alfort - République *2, Alfortville *2, Marolles-en-Brie, Sucy-en-Brie, Villejuif

Val-d'Oise : Herblay, Deuil-la-Barre, Mériel, Pontoise, Eaubonne, Saint Gratien - Raguenet, Arnouville

2.2.5 Assistance aux cabinets fragilisés (annexe 5 du protocole ARS-URPS)

Cette mission d'assistance a pour objet de donner aux cabinets fragilisés les meilleures chances de réussir la transition entre une situation actuelle délicate et un fonctionnement stable et pérenne. L'assistance consiste en un accompagnement personnalisé des cabinets, comprenant un soutien technique et méthodologique suivi le cas échéant d'une assistance financière.

L'objectif est d'agir pour que le cabinet devienne plus attractif, afin de séduire plus facilement de nouveaux entrants. Pour cela, il faut souvent reconstruire au sein de l'ensemble humain complexe que constitue chaque cabinet une dynamique collective. Cinq grands thèmes sont abordés lors de la mission : les questions financières, les questions juridiques, les questions relationnelles, les questions immobilières et les questions de santé.

Parmi les travaux qui peuvent être mise en œuvre figurent :

- La réalisation d'un benchmark du cabinet (en se basant sur l'étude économique réalisée en 2014 auprès de 30 cabinets d'Ile-de-France)
- Un Audit des comptes et un audit juridique
- La réalisation de budgets prévisionnels de la SCM et si besoin de la SCI
- Un audit relationnel (après entretien avec l'ensemble des membres du cabinet)
- La conduite de négociations visant à obtenir un consensus sur les mesures à prendre
- La rédaction de statuts, règlement intérieur et éventuellement pacte d'actionnaire
- L'instruction de demandes de financement auprès des partenaires publics

En 2019, 5 missions se sont terminées, les missions en cours en 2018 ont été poursuivies et 6 nouvelles missions sont venues s'y ajouter, ce qui donne un total de 14 missions :

- **Paris** : Paris XIII (Cabinet Amiral Mouchez)
- **Seine et Marne** : Le Mée-sur-Seine (Cabinet Balint), Le Mée-sur-Seine (Cabinet Hippocrate de Cos)
- **Yvelines** : Mantes la Jolie (Groupe spécialistes), Limay (Cabinet La Gare)
- **Essonne** : Palaiseau (Cabinet Chaumont),
- **Haut-de-Seine** : Boulogne-Billancourt (Cabinet Pantaléon)
- **Seine-Saint-Denis** : Neuilly-sur-Marne (Cabinet Victoires), Villepinte (Cabinet La Noue)
- **Val de Marne** : Orly (Cabinet Toscane)
- **Val d'Oise** : Beaumont (Maison spécialistes), Eragny (Cabinet La Challe), Jouy-Le-Moutier (Cabinet Les Eguerets), Saint-Ouen-L'Aumône (Cabinet du Saut-du-Loup)

2.2.6. Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2019, les échanges avec ces membres, réalisés lors d'une réunion de travail régionale et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques locales.

Le comité de pilotage régional s'est réuni 1 fois en 2019. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

En 2018, près de 4000 médecins généralistes ont participé à la PDSA, soit 25% des médecins installés. 1 590 000 appels ont été décrochés, 365 000 visites et 280 000 consultations en points fixes de gardes ont été prises en charges par les médecins libéraux.

L'URPS médecins a participé en 2019 à la formation de médecins libéraux régulateurs dans les centres 15, au travers d'un CPOM (cf. ci-dessous).

2.2.7 Soins Non Programmés (SNP)

Après avoir commencé une réflexion commune avec l'Agence Régionale de Santé au sujet des soins non programmés en 2018, l'URPS est désormais engagée dans une mission à ce sujet qui a débuté en juillet 2019. Le Directeur général de l'Agence a en effet confié au Dr Georges Siavellis (URPS médecins libéraux Île-de-France) et au Dr Patrick Pelloux (ARS/AP-HP) la tâche d'identifier, de favoriser et de promouvoir les initiatives qui permettent de répondre aux demandes de soins non programmés des patients en région Ile-de-France. Cette mission opérationnelle qui doit durer un an comporte trois volets :

Enquêtes et observations

A ce titre, différentes enquêtes ont été élaborées pour consulter les médecins libéraux de différentes spécialités au sujet de leur expérience des soins non programmés, se concentrant notamment sur une estimation du volume des demandes ainsi que les types de réponses proposées aux patients. En 2019, près de 1200 médecins généralistes franciliens ont répondu à l'enquête dont les résultats doivent être rendus publics courant janvier 2020. Il est ensuite prévu de consulter les pédiatres, les cardiologues, et les oto-rhino-laryngologistes.

Afin de mieux identifier les initiatives existantes et les éventuelles carences, une série d'auditions d'une centaine d'acteurs de la région est prévue.

Enfin, un travail de cartographie a débuté dans le cadre de la mission afin de compléter les observations sur les organisations territoriales de soins non programmés.

Expérimentations

Dans le cadre de la mission, plusieurs initiatives régionales seront sélectionnées, notamment à partir des auditions menées et feront l'objet d'un accompagnement et d'une évaluation au cours de l'année 2020.

Recommandations

A l'issue de cette mission sera rendu un rapport en été 2020 contenant des propositions seront faites à partir des observations et des expérimentations pour proposer des pistes d'amélioration dans la prise en charge des SNP à l'échelle régionale.

Afin de permettre à toutes les personnes intéressées par cette mission d'en suivre le déroulé, un bulletin mensuel d'information sera mis en route à partir de janvier 2020.

2.2.8. CPOM URPS / ARS : Formation initiale et continue à la régulation médicale libérale

La Permanence des soins ambulatoires repose en partie sur la mobilisation des médecins libéraux pour assurer la régulation médicale.

Pour maintenir une réponse de qualité et homogénéiser les pratiques sur la région, l'URPS a souhaité poursuivre les actions de formation à destination des régulateurs libéraux, engagées dès 2015, par la mise en place de demi-journées de groupe d'échanges de pratiques, et en proposant aux médecins qui le souhaitent de découvrir la régulation sur une demi-journée, auprès d'un confrère régulateur (double écoute et présentation du dispositif).

URPS MED IDF

En 2019 :

- 8 sessions d'échanges de pratique ont été organisées, réunissant 114 médecins.
- 5 médecins ont bénéficié de la découverte « régulation ».

2.2.9. Le Comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

Depuis février 2012, une nouvelle organisation pour l'accomplissement de la mission de service public de permanence des soins en établissement se construit en Ile-de-France sous l'égide de l'ARS.

L'URPS médecins participe au comité de pilotage régional PDSES afin de veiller à l'équité de traitement entre établissements de santé et aux conditions d'exercice des médecins. En 2019, le COPIL ne s'est pas réuni.

2.2.10. Le comité régional GHT (groupements hospitaliers de territoire)

L'URPS participe au comité régional GHT. Pas de réunion en 2019.

2.2.11 Accompagnement à la conduite du changement (annexe 8 du protocole : ARS-URPS)

L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir ingénierie de projet l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence Régionale de Santé, au titre de l'annexe 8 du protocole du 6 juillet « Accompagnement à la conduite du changement ».

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants

- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département, ...

- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de Fonds d'Intervention Régional, pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'Accord Conventionnel Interprofessionnel
- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, Région, Départements, ARS, Fonds Européens)
- Appui au suivi de chantier
- ...

En 2019, plus d'une trentaine de projets ont été accompagnés.

2.2.12 Structuration territoriale : Association Plateforme Territoriale d'Appui (annexe 9 du protocole : ARS-URPS médecins)

L'URPS met en place des plateformes territoriales d'appui en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête « prise en charge des patients complexes : quels besoins pour les médecins libéraux ? » de l'URPS de janvier 2017, sur le décret du 6 juillet 2016 et l'annexe 9 du protocole ARS URPS « structuration territoriale » dans l'axe « soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné ».

Après avoir partagé les constats et les objectifs, l'URPS et l'ARS valident en octobre 2017 un modèle commun d'APTA départementales, associations caractérisées par une gouvernance à majorité libérale et une intégration forte des composantes (établissements publics et privés, autres professionnels de santé médicaux, réseaux, MAIA, CLIC, réseaux, MDPH, SSIAD).

Deux Départements pilotes sont choisis, et les APTA 78 et 93 (Association Plateforme Territoriale d'Appui) créées en décembre 2017 signent une convention de financement avec l'ARS en Août 2018, leur permettant de recruter du personnel dédié. 16 COPIL ont eu lieu en 2019 avec les partenaires afin de mettre en place les services proposées aux partenaires : numéro unique d'appel pour les médecins, création et alimentation d'un répertoire opérationnel des ressources, intégration dans l'espace numérique régional Terr-esanté. Avant d'élargir le déploiement de Terr-esanté à tous les professionnels de santé, l'interopérabilité et les fonctionnalités de 5 logiciels métiers avec Terr-esanté ont été testées en 2019 par 30 médecins,

avec un retour auprès de l'ARS, du GCS Sesan et des éditeurs en octobre 2019. De plus, 2 focus group avec 20 médecins ont été organisés en novembre afin de qualifier les services attendus du numéro unique régional qui sera opérationnel en 2020.

Parallèlement, un travail préparatoire est mené avec l'ARS sur la création, l'organisation et les services attendus de la plateforme qui gèrera le numéro unique d'appel régional, aboutissant à la création d'un *GIP (Groupement d'Intérêt Public)* porté ARS-URPS en décembre 2019.

2.2.13 Partenariat ville-hôpital en onco-dermatologie

Une Équipe de Soins Spécialisés en Dermatologie Vénérologie Ile-de-France a été créé. Elle repose sur une initiative des dermatologues libéraux d'Ile-de-France volontaires pour améliorer la coordination des soins et la graduation des prises en charge notamment entre les soins primaires, la médecine spécialisée de ville et les centres de références hospitaliers publics et privés.

L'association est appelée à travailler en partenariat avec toute personne physique ou morale et notamment avec les centres de références en dermatologie hospitaliers franciliens, publics et privés, les médecins de ville et des organisations telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, les professionnels de santé dans une logique de parcours.

Elle sera amenée à contractualiser avec ces organisations, à commencer par l'AP-HP et le Centre d'Onco-dermatologie de l'hôpital Saint-Louis.

2.3. ANALYSE ET ÉTUDES RELATIVES AU SYSTÈME DE SANTÉ, À L'EXERCICE LIBÉRAL DE LA MÉDECINE, À L'ÉVALUATION DES BESOINS MÉDICAUX

Diagnostic de territoire : parcours de soins avec approche thématique (oncologie)

La Commission Coordination et Territoires travaille sur la réalisation d'un diagnostic de territoire avec approche thématique, en l'occurrence, l'oncologie. Ce diagnostic permettra, sur un territoire défini, de retracer et décrire le parcours des patients en oncologie, d'identifier le rôle des médecins libéraux et l'articulation entre les médecins généralistes et autres spécialistes, d'étudier les liens existants entre le secteur libéral et le secteur hospitalier lors de la prise en charge d'un patient et enfin, d'identifier les problèmes éventuels dans la prise en charge. Il s'agit d'une enquête qualitative par entretiens, à partir de l'étude rétrospective de trajectoires de soins de patients touchés par un cancer, ainsi que des conditions de coopération interprofessionnelle sous-jacentes à ces trajectoires. L'étude a démarré en 2018. Des entretiens ont eu lieu auprès des patients et des médecins généralistes volontaires pour participer à l'étude. Les entretiens doivent se poursuivre avec les médecins spécialistes et les praticiens hospitaliers en 2020. Les résultats sont attendus pour la fin d'année 2020 au plus tard.

Etude des médecins exerçants en Maison de Santé Pluriprofessionnelle

La commission Coordination et Territoires a souhaité interroger les médecins exerçants en maison de santé pluriprofessionnelle depuis au moins 2 ans et bénéficiaires des ACI. L'objectif de cette étude est de décrire le profil des médecins engagés en MSP et connaître les raisons de ce choix, connaître le niveau de satisfaction des médecins qui ont intégré ce mode d'exercice, observer les différences de points de vue de ce type d'exercice en fonction de l'âge des médecins, apporter une vision transparente et sans parti pris de l'exercice en MSP et enfin appréhender les avantages et les inconvénients de travailler au sein d'une MSP.

L'étude se déroule en 2 temps : une enquête par questionnaire dans un premier temps auprès de l'ensemble des médecins en exercice en MSP puis un entretien ciblé auprès d'une dizaine de médecins volontaire. L'étude est en cours et sera finalisée dans le courant de l'année 2020.

Séminaire CPTS “Retours d'expériences”

Un séminaire “Retours d'expérience” Communautés Professionnelles Territoriales de Santé a eu lieu le samedi 6 avril 2019 matin. L'objectif de cet évènement était de présenter 5 CPTS à des stades de maturité différents permettant d'échanger et de répondre aux attentes et questionnements des médecins.

Le programme de la matinée s'est déroulé comme suit :

1. Rappel du cadre des CPTS et de la loi Macron “Ma santé 2022”
2. Retour d'expérience de 5 CPTS à différentes étapes
 - En projet : CPTS de Rueil-Malmaison
 - En cours de mise en œuvre : CPTS Espace Vie
 - Déjà en action : CPTS Pôle de santé Paris 13 et CPTS de Paris 14
3. Mise en œuvre par l'ARS des mesures gouvernementales

Enquête sur les relations entre les médecins généralistes et les établissements de santé

Une étude a été réalisée début 2019 , via un questionnaire envoyé par mail ou courrier postal aux médecins généralistes franciliens. Les objectifs étaient de dresser un état des lieux des outils et canaux de communication privilégiés entre médecins généralistes et établissements de santé, d'évaluer la gestion de la transmission et le suivi des informations patients (fréquence, coopération, et de faire ressortir des établissements de santé plus « performants » dans leurs échanges et communication avec les médecins généralistes, afin de réaliser dans un second temps des focus group avec eux et les établissements autres. Le taux de retour de 4 % a été trop faible pour atteindre les objectifs fixés.

Antibiotiques : étude des perceptions et des pratiques chez les patients

Suite à l'enquête menée en 2018 auprès de 235 patients dans 19 cabinets de médecins généralistes et pédiatres libéraux, dont l'objectif était d'analyser les pratiques et les perceptions de ces patients vis-à-vis des antibiotiques, la commission médecine libérale et santé publique a rencontré en 2019 France Assos Santé. Le questionnaire de l'enquête 2018 a été retravaillé et il sera soumis aux patients des associations de patients début 2020. Cela permettra de confronter les regards entre les pratiques et perceptions des patients « tout venant » et des patients des associations de patients.

Enquête sur les directives anticipées

La commission médecine libérale et santé publique a réalisé en 2018 une enquête quantitative auprès de l'ensemble des médecins libéraux franciliens portant leurs connaissances et leurs pratiques vis-à-vis des directives anticipées. En 2019, elle a souhaité affiner les résultats de cette enquête en proposant des focus group sur cette thématique à 30 médecins. Les résultats de ces focus group sont en cours d'analyse.

Elaboration d'un guide sur les modalités de contractualisation entre médecins et établissements de santé privés

La commission spécialistes de médecine générale et le Conseil Régional de l'Ordre des médecins d'Ile de France se sont associés pour réaliser un guide destinés aux médecins souhaitant exercer en libéral dans un établissement de santé privé. Ce mode d'exercice nécessite une contractualisation formelle des relations entre le praticien et l'établissement, via la signature d'un document écrit, dans lequel doivent figurer obligatoirement certaines dispositions. Or, le CROM et l'URPS font un double constat : la méconnaissance des jeunes médecins de ces aspects juridiques, et la nécessité d'être plus que jamais vigilant sur les conditions d'exercice des médecins libéraux dans un contexte de mutualisation de la gestion des établissements de santé privés à quelques grands groupes.

Ce guide a ainsi pour objectif d'informer les médecins libéraux sur ce qu'est ce contrat, ce qu'il doit contenir et ne pas contenir, et ce qu'il induit sur le médecin et sa pratique, actuelle et à venir. Il a été finalisé début 2019 et est maintenant remis aux étudiants et médecins concernés lors des soirées libérales, permanences d'aide à l'installation, etc.

Mortalité maternelle en Ile de France

Suite à l'enquête réalisée en 2013 sur la mortalité maternelle en Ile de France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence), la commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM, afin de modéliser les types d'organisation des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles à minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail, initié en 2017, se poursuit jusqu'en 2020.

Etude sur les outils thérapeutiques utilisés par les médecins généralistes

En 2019, le groupe Médecins à Exercice Particulier a réalisé une enquête quantitative auprès de l'ensemble des médecins généralistes franciliens, afin de recenser les outils thérapeutiques les plus fréquemment utilisés dans la prise en charge de six situations cliniques. Les résultats de cette enquête démontrent que chaque médecin utilise dans des proportions différentes les outils conventionnels et non conventionnels, mais sans exclusivité ni du côté des MEP ni du côté des médecins généralistes classiques.

En 2020, le groupe souhaite continuer son travail sur les MEP à travers l'organisation de focus group permettant de recenser les difficultés et besoins des MEP pour s'intégrer pleinement dans le système de santé publique.

Souffrance au travail et retour à l'emploi réussi

Les médecins libéraux s'inquiètent de l'augmentation significative des consultations pour souffrance au travail face auxquelles ils se sentent souvent démunis. Dans le prolongement du colloque pluridisciplinaire « Regards croisés sur la souffrance au travail », organisé le 3 octobre 2017 à Paris par le groupe santé mentale et la commission de médecine générale, des groupes de travail se sont formés pour formaliser des outils d'aide à la pratique pour les médecins libéraux. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction de fiches pratiques, l'une juridique, l'autre d'information sur la prise en charge des patients en souffrance au travail, adressées par mail le 15 mai 2019 à l'ensemble des médecins libéraux franciliens. Afin d'expérimenter la création d'un répertoire des ressources de proximité, une enquête a été menée par le groupe santé mentale et la commission médecine générale, à l'échelle d'un département, les Hauts-de-Seine, auprès des médecins généralistes et psychiatres. Elle a donné lieu à la création d'un annuaire des ressources médicales et non médicales à disposition des médecins et des patients du département.

Enquête « Caractéristiques et motivations des patients venant en Maisons Médicales de Garde en Ile-de-France »

Le groupe de travail dédié à la PDSA a terminée l'étude sur les « Caractéristiques et les motivations des patients venant en Maisons Médicales de Garde en Ile-de-France », qui a pour objectif principal de décrire les profils des patients et de lister les motifs de consultation en MMG: notamment les petites urgences classifiées 1 et 2, les symptômes, mais aussi le parcours du patient, ses caractéristiques, et l'influence du tarif et de la prise en charge sécu de la consultation. L'enquête a été menée dans 12 Maisons Médicales de Garde en 2019 par fiche remplies par les patients en présence d'internes aux horaires de PDSA. Les résultats seront présentés en 2020.

Enquête « Pratiques tarifaires des médecins libéraux en Ile-de-France »

Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux)
- Tranches de dépassement par spécialité

Le tout avec une sélection possible par : Département / Secteur conventionnel / Spécialité / Type d'exercice

Ce travail sera mis à jour tous les ans.

2.4. PRÉVENTION ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Expérimentation d'Accompagnement Thérapeutique de Proximité (Annexe 10 du protocole ARS-URPS)

L'annexe 10 du protocole ARS-URPS est dédiée à une expérimentation visant la mise en oeuvre et le déploiement de l'Éducation Thérapeutique du Patient dans les cabinets de médecins libéraux. Dénommé "Accompagnement Thérapeutique de Proximité", ce dispositif vise à proposer des séances d'accompagnement thérapeutique individuelles aux patients atteints de maladie chroniques. Un COPIL composé de l'ARS Ile-de-France, de l'assurance maladie, du Pôle ressources en ETP Ile-de-France, de l'IRDES et de l'URPS médecins s'est réuni 15 fois depuis septembre 2017 (4 fois en 2019).

Une première vague de 36 médecins libéraux franciliens volontaires a été recrutée en 2018 et une deuxième vague de 39 médecins a été recrutée en 2019. Ces médecins se sont investis sur le long terme en participant à plusieurs séminaires en présentiels et en ligne, durant lesquels ils ont travaillé en ateliers, avec des patients-experts, sur leurs attentes et leurs freins, la relation médecin-patient, les ressources permettant d'orienter les patients...Ce travail collectif a abouti en 2018 à la production d'un référentiel de pratiques, c'est-à-dire un document d'une page recto-verso proposant aux médecins des items sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour construire leurs séances d'accompagnement. En 2019, les travaux ont porté sur la délimitation de l'accompagnement thérapeutique de proximité.

Actuellement, environ 200 patients atteints de maladies chroniques ont déjà pu bénéficier de 770 séances d'accompagnement thérapeutique.

L'expérimentation se poursuivra en 2020.

Onco-dermato

Depuis janvier 2018, l'URPS médecins soutient une action de dépistage des cancers cutanés par smartphone financée par l'ARS Ile-de-France. Le dispositif s'appuie sur des médecins libéraux des départements 77, 93, 94, 75, 92, 91 constitué de :

- médecins généralistes REQUÉRANTS qui sollicitent l'avis de dermatologue par l'envoi, via smartphone, de photos de lésions cutanées suspectes dépistées.
- médecins dermatologues REQUIS qui sont les dermatologues sollicités et volontaires pour expertiser les photos.

En 2019, 4 nouvelles formations présentielles ont été organisées et au total, ce sont près de 163 médecins généralistes et 21 dermatologues qui ont été formés depuis 2018 au dépistage des cancers cutanés et à l'utilisation de l'application smartphone. Cette action a permis aux médecins généralistes participant d'envoyer 307 demandes de télé-expertise comprenant 34 % de cancers cutanés ou de lésions précancéreuses et de raccourcir les délais de prise en charge pour les patients qui le nécessitaient. En 2020, le projet va se poursuivre avec le recrutement de nouveaux médecins généralistes et la mise à disposition dès janvier 2020 d'une formation en e-learning accessible via le DPC.

2.5 E-SANTE

2.5.1. Le lab'URPS

L'étude des plateformes de RDV 2ème édition

Suite au succès de la première édition de l'étude des plateformes de RDV en ligne en 2017, la commission pratiques libérales et nouvelles technologies a décidé d'en proposer une seconde édition.

En 2019 un nouveau tour d'horizon de ces plateformes a donc été de nouveau réalisé. Une vision prospective a été apporté afin de pouvoir mieux comprendre vers quels nouveaux usages ces plateformes vont pouvoir se tourner comme la téléconsultation ou les logiciels métier.

Le colloque "Pratique de la télémédecine en libéral"

Le 14 février, la commission pratiques libérales et nouvelles technologies a organisé un colloque d'une demie-journée sur la pratique de la télémédecine. La société Française de télémédecine ainsi que différents médecins libéraux sont venus faire leur retour d'expérience et échanger sur la manière dont ces nouvelles technologies s'intègrent ou non à leur pratique. Ces témoignages ont pu répondre aux questions de nombreux professionnels de santé.

Les clubs utilisateurs

Le concept des clubs utilisateurs est de faire se rencontrer des médecins libéraux (utilisateurs) et des éditeurs de logiciels professionnels pour envisager sereinement l'avenir. Cette organisation a permis de :

- Créer un espace entre éditeur et utilisateurs dans une ambiance bienveillante
- Connaître et comprendre les contraintes des Utilisateurs ainsi que des éditeurs
- Apporter des réponses aux besoins des Utilisateurs
- Partager les bonnes pratiques

Pour cette première expérience, nous avons pu compter sur 5 éditeurs de logiciels métier et un éditeur de logiciel de prise de rendez-vous en ligne :

- AXISANTE
- WEDA
- MLM
- HELLODOC
- CROSSWAY
- DOCTOLIB

URPS MED IDF

Six grandes thématiques ont pu être débattues entre utilisateurs et éditeurs :

- Fonctionnalités administratives
- Support utilisateurs
- Fonctionnalité médicales
- Performance et Architecture
- Ergonomie
- Interopérabilité

L'un des principaux objectifs est de pouvoir impacter le développement technique des différents logiciels.

Les échanges constructifs (12 sessions) ont permis d'aiguiller, conforter ou encore prioriser certains choix stratégiques. Les éditeurs confirment donc le développement ou le renforcement :

- Gestion du SAV (meilleure formation des techniciens, compagnon tchat en direct, augmentation d'effectifs SAV...),
- Création de tutoriels vidéos et amélioration de Foire Aux Questions (FAQ),
- Amélioration de la communication vers les utilisateurs sur les mises à jours, les nouvelles fonctionnalités...
- Amélioration ergonomique,
- Optimisation et nouvelles fonctionnalités (facturation de nouveaux actes, nouveau module de recherche, outils de facturation, ROSP, réalisation des AT...)
- Amélioration de l'ergonomie et de fonctionnalités sur des applications
- Amélioration de la création et rédaction des ordonnances
- Création de club utilisateurs chez des éditeurs
- Débug de fonctionnalités

Quelques chiffres :

- 77 participants
- 12 ateliers
- En moyenne, 2 ateliers effectués par participant
- Une note de satisfaction de 4,2%
- 4 utilisateurs sur 5 sont prêts à participer de nouveau

Le club des Bêta-testeurs

Le but de ce club est de permettre à un certain nombre de médecins bêta-testeurs de tester de nouvelles solutions technologiques, arrivant sur le marché chaque jour, qui vont transformer la pratique quotidienne de la médecine. C'est pourquoi il est primordial que des libéraux puissent les tester et proposer des adaptations avant une diffusion plus large sur le marché.

Nous avons donc sélectionné 2 start-ups :

- **Omnidoc** : plateforme de télé-expertise permettant de solliciter l'expertise d'un confrère et de pouvoir la facturer.
- **Bio Logbook** : logiciel d'aide à la décision utilisant un système d'intelligence artificielle pour l'analyse des résultats de laboratoires. Il permet :
 - Une lecture personnalisée des paramètres biologiques de votre patient et la présentation de seuils d'alertes préventifs (recalculés en fonction des paramètres biologiques de votre patient) à l'intérieur des valeurs seuils de références.
 - La détection des déséquilibres biologiques précoces et d'orienter vers l'analyses de paramètres complémentaires qui n'ont pas encore été mesurés.

Durant 3 mois, les bêta-testeurs ont pu tester au quotidien ces deux solutions et valider leur intérêt.

Adhésion à MEDICEN et Le Lab'Santé

Dans le but de devenir un acteur incontournable de l'innovation en santé en Ile-de-France, l'URPS a adhéré au pôle de compétitivité en santé MEDICEN ainsi qu'au Lab'santé accélérateur de start-up en e-santé.

2.5.2. Aide à l'investissement dans les systèmes d'information (Annexe 7 du protocole ARS-URPS)

L'exercice coordonné des médecins libéraux nécessite des outils et moyens informatiques qui vont au-delà du simple équipement individuel. Au travers de cette annexe du protocole l'ARS et l'URPS souhaitent accompagner le déploiement et les usages de système d'information partagé pour les exercices coordonnés souhaitant mettre en œuvre un projet de santé.

En 2018, l'URPS médecins a accompagné l'Association ASPROS LG à Livry-Gargan, associant regroupant une soixantaine de professionnels de santé libéraux sur le territoire.

ARS et URPS ont permis pour cette équipe :

- Financement d'un audit
- Cahier des charges du besoin et aide aux choix informatiques
- Financement des solutions logicielles inter opérables avec les outils de l'ENRS en particulier la plate-forme régionale numérique
- Financement des équipements, déploiement et formation.

Ce modèle de déploiement testé à Livry-Gargan en 2018 pourrait être répliqué dans d'autres territoires volontaires en 2019.

2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

2.6.1. Bilan mi-mandat

En mars 2019, l'URPS a adressé par courrier aux 22 825 médecins libéraux franciliens et à ses partenaires un bilan à mi-mandat sous la forme d'une brochure de 36 pages. Ce bilan retrace en synthèse les principales actions conduites ou accompagnées par l'URPS, avec le bureau et tous les élus de l'URPS, en leur nom.

2.6.2. Site internet de l'URPS

En 2019, l'URPS a publié 26 nouveaux articles sur son site internet. Le palmarès des pages d'actualité les plus consultées est le suivant :

1. « **Job d'été au cabinet médical** » : pour les étudiants en médecine (6 533 vues)
2. « **2 jours en libéral** » : des étudiants en médecine dans les cabinets de médecins libéraux (4 862 vues)
3. **Colloque URPS – Pratique de la télémédecine en libéral** (1 974 vues)
4. **Les outils de prise de rendez-vous en ligne** – 2e édition – 2019 (1 503 vues)
5. **Aide à l'investissement immobilier** pour les structures d'exercice collectif (1 334 vues)

En termes de fréquentation, l'année 2019 se caractérise par une progression des indicateurs par rapport à l'année précédente :

- 25 737 utilisateurs : + 22 %
- 35 925 visites : + 23 %
- 81 455 pages vues : + 9 %

Adresse : <https://www.urps-med-idf.org/>

2.6.3. Newsletters

La Commission Communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France. En 2019, **18 newsletters** ont été adressées à l'ensemble des médecins libéraux, 9 sur des actions de l'URPS, 9 à

propos du site Soigner en Ile-de-France dont la dernière, le 25 décembre, sur les 24 opportunités d'installation diffusées sur les réseaux sociaux du 1er au 24 décembre.

Les newsletters sur les actions URPS

8 janvier	La Lettre de l'URPS - Janvier 2019
28 février	Retour sur le colloque télémédecine
3 avril	Le club des médecins bêta-testeurs
15 avril	Communiqué - Assistants médicaux
17 avril	Les outils de prise de rendez-vous en ligne – 2ème édition – 2019
15 mai	Souffrance au travail - fiches pratiques
20 juin	Communiqué - Lettre ouverte sur les CPTS
11 juillet	Communiqué – Mission Soins non programmés
11 octobre	Communiqué - Pénurie de médecins spécialistes en Île-de-France

Les newsletters à propos du site Soigner en Ile-de-France :

7 diffusions de la newsletter « Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France » :	janvier, mars, avril, mai, juillet, août, octobre
29 novembre	Remplacement, installation : du nouveau sur Soigner en Ile-de-France !
25 décembre	Joyeuses fêtes ! 🎄 24 opportunités d'exercice en Ile-de-France

2.6.4. La Lettre de l'URPS

Le numéro 13 de la Lettre de l'URPS datée janvier 2019 a été adressé aux 22 688 médecins libéraux d'Ile-de-France ainsi qu'aux partenaires institutionnels de l'URPS, par voie postale et par mail. Elle a également été envoyée aux internes et remplaçants d'Ile-de-France, uniquement par mail.

Au sommaire du n° 13 :

Accès aux soins : Bilan à un an du protocole URPS/ARS

Exercice professionnel : Continuer à travailler après 62 ans ?

E-santé : Club utilisateurs et télémédecine

Jeunes médecins : « 2 jours en libéral » : étudiants et médecins témoignent

2.6.5. Communiqués de presse

L'URPS médecins a diffusé **7 communiqués** de presse en 2019 :

20 mars 2019	<u>Les plateformes de prise de rendez-vous en ligne utilisées par la majorité des patients et des médecins d'Île-de-France</u>
21 mars 2019	<u>Médecins libéraux, Bpifrance et Medicen Paris Région s'associent pour accélérer l'innovation en e-santé</u>
15 avril 2019	<u>Assistant médical : oui à l'aide administrative, non aux cadences forcées</u>
11 juillet 2019	<u>Lancement d'une mission sur les soins non programmés</u>
11 octobre 2019	<u>Pénurie de médecins spécialistes libéraux en Ile-de-France : L'URPS médecins lance l'alerte</u>
29 novembre 2019	<u>Calendrier de l'Avent - URPS Médecins libéraux : 24 opportunités d'exercer en Ile-de-France, et bien plus...</u>
12 novembre 2019	<u>Première Équipe de soins spécialisés en dermatologie</u>

Les actions de communication menées par l'URPS médecins en 2019 ont occasionné **127 retombées dans la presse**, en forte progression depuis deux ans (76 en 2018, 49 en 2017, 37 en 2016).

Le thème du **désert médical** et des actions menées par l'URPS pour y faire face représente plus de la moitié des articles et sujets et ont fait l'objet de publications dans des médias grand public :

- *France 3*, 7 février : « 92 - Des aides pour réduire les déserts médicaux, la maison médicale de Colombes »
- *L'Opinion*, 12 août : « Déserts médicaux : le plus dur est à venir »
- *Le Figaro*, 11 octobre : « Santé : l'Ile-de-France manque de spécialistes »
- *Le Parisien*, 12 décembre : « Désertification médicale en Ile-de-France : le cri d'alarme des médecins spécialistes » (page entière)

Les **inaugurations de maisons médicales** ou en projet accompagnées par l'URPS ont été bien relayées par la presse locale et professionnelle avec 36 articles publiés.

La **e-santé** est l'autre sujet bien relayé par les médias avec 20 parutions en 2019 et notamment dans des médias nationaux comme *Les Echos*, *La Croix* et *RFI*.

2.6.6. Réseaux sociaux

A / Twitter : @urps_med_idf

L'URPS médecins diffuse sur Twitter son actualité. : communiqués de presse, live tweets pendant les soirées libérales, conférences de presse, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements URPS, promotion du site Soigner en Ile-de-France.

Fréquentation : Le nombre d'abonnés a continué à progresser pour dépasser le millier et s'établir à 1 266 au 31 décembre 2019 (+ 275 en un an contre + 243 l'année précédente). Sur un an, les tweets de l'URPS ont été vus 333 200 fois sur Twitter, avec deux pics : le premier en juin avec 35 300 vues (ou impressions), le second en décembre : 66 700 vues (ou impressions). Ces deux pics correspondent aux pics de tweets diffusés dans l'année par l'URPS.

Contenus : En 2019, l'URPS a posté 124 tweets avec une moyenne de 10 tweets par mois. On note deux pics de publication : le premier en juin avec les inaugurations des maisons médicales d'Aubergenville (78) et st-Maur-des-Fossés (94) et la présentation du projet d'accompagnement thérapeutique de proximité adapté à la médecine libérale lors de la journée francilienne de la recherche-innovation ; le second en décembre avec le Calendrier de l'Avent des opportunités d'installation pour les médecins en Ile-de-France sur des cabinets médicaux accompagnés par l'URPS (26 tweets).

Adresse : https://twitter.com/urps_med_idf

B / LinkedIn

La page LinkedIn de l'URPS a été créée en septembre 2018. En 2019, 27 publications ont été partagées par l'URPS sur son compte LinkedIn et le nombre de ses abonnés est passé de 27 fin 2018 à 206 en 2019.

Le nombre moyen d'impression d'une publication est de 1 224 vues en 2019, avec deux records :

- l'inauguration de la maison médicale de Poissy : 11 846 impressions
- l'équipe de soins spécialisés en dermatologie : 11 643 impressions, pour te donner un point de comparaison, les autres nouvelles ça tourne plutôt autour de 250/300 impressions.)

Adresse : <https://www.linkedin.com/company/urps-medecinsliberauxidf/>

C / Facebook

Le profil URPS médecins de l'URPS a été créé en février 2013 et compte 1103 amis. La page Facebook a été créée en avril 2017. L'URPS y diffuse son actualité. En 2019, 36 informations ont été postées, en augmentation par rapport à 2018. Fin 2019, la page affiche 179 abonnés, en forte progression (+ 106 abonnés en un an).

Adresse : <https://www.facebook.com/URPSmedecinsIDF>

D / Youtube

Créée en novembre 2016, la chaîne Youtube de l'URPS héberge **64 vidéos au 31 décembre 2019**.

En 2019, la chaîne Youtube a touché 162 126 spectateurs (nombre d'impressions) et **les vidéos ont enregistré 14 205 vues** pour une **durée de visionnage de 446 heures** (contre 369 en 2018).

Sept nouvelles vidéos ont été mises en ligne cette année cumulant 1 780 vues.

o Colloque Pratique de la télémédecine en libéral – février 2019

- Dr de Bastard - Retour sur le colloque
- Lydie Canipel - Comment construire un projet de télémédecine ?
- Dr Naegelen - La téléconsultation avec des personnes âgées dépendantes
- Dr Dagher - La téléconsultation par un chirurgien orthopédiste
- Dr de Chanaud - La téléconsultation en cabinet libéral
- Dr de Chanaud - La téléexpertise en cabinet libéral

o Soigner en Ile-de-France :

- Annonces Soigner en Île-de-France : du nouveau pour les médecins

Au 31 décembre 2019, la chaîne Youtube de l'URPS totalise **133 abonnés** (+ 72 en un an)

Adresse : <http://bit.ly/urps-youtube>

2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La loi Hôpital Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région, des Unions Régionales des Professionnels de Santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions avec les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

Au total les URPS Ile-de-France représentent un corps d'environ 56 000 professionnels de santé libéraux. Si les métiers ne sont pas tous les mêmes avec des organisations parfois bien différentes, le rôle du médecin libéral est un enjeu majeur des années à venir.

3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE

3.1. ARS ILE-DE-FRANCE

Mise en place le 1er avril 2010, l'ARS d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans cette nouvelle mandature, les élus de l'URPS médecins ont souhaité davantage développer les relations avec les collectivités territoriales.

L'adoption par la Région Ile-de-France d'une nouvelle délibération sur la lutte contre la désertification médicale traduit la prise en compte par la Région d'un certain nombre de recommandations de l'URPS, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux bailleurs sociaux, aux SCI, SCM et SISA
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

URPS MED IDF

3.3. CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES

3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la **Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)** est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 4 septembre 2014. Elle est composée de **99 membres titulaires, désignés pour 4 ans**. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les représentants URPS médecins siègent dans le **collège Offreurs de soins**. La CRSA est présidée par M. Jean-Pierre BURNIER, ancien directeur de l'Hôpital de Gonesse.

Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une **commission permanente** au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.

En parallèle, **4 commissions spécialisées** se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

- **La Commission spécialisée Organisation des Soins (CSOS)**

Le Dr Bruno SILBERMAN représente l'URPS médecin à la CSOS IDF. Son mandat de président de la CSOS a été renouvelé à l'unanimité en 2014.

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...

URPS MED IDF

- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

Cette commission s'est réunie 10 fois en 2019.

- **La Commission spécialisée Prévention**

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

- **La Commission Prise en charge et accompagnements médico-sociaux**

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- élabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

- **La Commission Droit des usagers du système de santé**

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

3.3.2 Les Conseils Territoriaux de Santé

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé. Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le Directeur Général de l'ARS IDF sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des Conseils Territoriaux de Santé sont de :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)
- Peut faire au Directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- Peut être saisi par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

Chaque Conseil Territorial de Santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- 2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- 3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- 4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

Un CTS comprend également deux commissions :

- Une commission spécialisée en santé mentale;
- Une formation spécifique organisant l'expression des usagers et intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

L'URPS médecins est représentée dans chacun des Conseils Territoriaux de Santé. En moyenne 6 réunions par territoire ont eu lieu en 2019.

3.4. ORDRES DES MÉDECINS D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins a continué et poursuivi le partenariat engagé avec les conseils ordinaires d'Ile-de-France notamment au travers du partenariat conclu autour du site Soigner en Ile-de-France et de l'animation des permanences locales d'aide à l'installation.

3.5. FÉDÉRATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins et les fédérations hospitalières ont choisi de co-présider la commission spécialisée organisation des soins. Ce faisant une dynamique s'est installée entre les offreurs de soins et des réunions régulières ont permis d'établir des échanges et des points de vues transversaux relativement nouveaux.

3.6. LES USAGERS

3.6.1. Échanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS médecins Ile-de-France a poursuivi ses échanges constructifs entre les représentants d'usagers et professionnels de santé libéraux.

3.6.2. Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné deux représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les Dr Jean François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions. En 2018 il y a eu vingt réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance. Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

3.8. CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS MÉDECINS

Le Dr Prudhomme représente l'URPS Médecins Ile-de-France au Bureau de la conférence nationale des URPS, élu en avril 2017.

La CN URPS-ML travaillent sur 5 thèmes de travail : permanence des soins en ambulatoire, chirurgie ambulatoire, répertoire opérationnel des ressources, départements d'outre-mer, territoires et plateformes territoriales d'appui.

L'Assemblée Générale de la CN URPS s'est réunie 3 fois en 2019 dans les locaux de l'URPS Médecins Ile-de-France.

4. ANNEXES

URPS MED IDF

ANNEXE 1 : LES ÉLUS AU 31/12/2019

COLLEGE DES GENERALISTES 31/12/2019

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
MG FRANCE	ALBY	MARIE-LAURE	75014	PARIS
SML	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
SML	BATARD	JEAN-PIERRE	91090	LISSES
MG FRANCE	BLAZIT	MICHEL	91470	LIMOURS
MG FRANCE	BONNAUD	FRANÇOIS	78580	MAULE
FMF	BOTTE	CHRISTINE	75014	PARIS
CSMF	CROCHETON	NICOLAS	77340	PONTAULT-COMBAULT
SML	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COURBEVOIE
FMF	DREUX	DOMINIQUE	91430	IGNY
SML	DUCHENE	MARC	94600	CHOISY-LE-ROI
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRÉTEIL

URPS MED IDF

MG FRANCE	GIANNOTTI	AGNES	75018	PARIS
UNION COLLEGIALE	GOLMAN	THOMAS	78920	ECQUEVILLY
MG FRANCE	GRUNBERG	PHILIPPE	93220	GAGNY
FMF	GUILLEMARD	JEAN-CHRISTOPHE	77720	MORMANT
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UNION COLLEGIALE	KAROUBI	JEAN-FRANCOIS	75013	PARIS
CSMF	KERNEIS	TANGUY	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
FMF	LE TAILLANDIER DE GABORY	BRICE	75005	PARIS
FMF	LE VAGUERES	DIDIER	91800	BOUSSY-SAINT-ANTOINE
CSMF	LECLERC	ALAIN	94450	LIMEIL-BRÉVANNES
FMF	LEFEBURE-HELLEGOUARCH	PATRICIA	78520	LIMAY
MG FRANCE	LEPRONT	JEAN-NOEL	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE
SML	LEYMARIE	JEAN-LUC	92500	RUEIL-MALMAISON
FMF	LUCK	ISABELLE	78990	ÉLANCOURT
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91490	COURANCES

URPS MED IDF

CSMF	RIAHI	MICKAEL	75019	PARIS
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75014	PARIS
UNION COLLEGIALE	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS-ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY-LE-SEC
SML	SIMONELLI	PATRICK	95150	TAVERNY
UNION COLLEGIALE	SPIRA	JEAN-MARC	75013	PARIS
CSMF	TOLEDANO	ARIEL	75008	PARIS
MG FRANCE	VINCENS	MARIE-EVE	93420	VILLEPINTE
SML	WARO	JOEL	77100	MAREUIL-LÈS-MEAUX
MG FRANCE	WILTHIEN	FRANÇOIS	93300	AUBERVILLIERS

COLLEGE DES SPECIALISTES EXERCICE MIXTE AU 31/12/2019

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
FMF	ALVISET	LEILA	92330	SCEAUX
LE BLOC	ARTAZ	MARIE-AGNES	75016	PARIS
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
SML	BHAVSAR	PIERRE	95520	OSNY
LE BLOC	BRIOLE	VALERIE	75017	PARIS
CSMF	CATTAN	ELIE	93500	PANTIN
CSMF	GERNEZ	CLAUDE-YVES	95880	ENGHIEN-LES-BAINS
UNION COLLEGIALE	GHOBRIAL	HANI	78190	TRAPPES
CSMF	GOMBEAUD	THIERRY	93260	LES LILAS
SML	HUBER	CHRISTIAN	94490	ORMESSON-SUR-MARNE
LE BLOC	INAOUI-ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
LE BLOC	LATINIS	PHILIPPE	95220	HERBLAY-SUR-SEINE

URPS MED IDF

CSMF	LENCZNER	GREGORY	75016	PARIS
SML	LUBELSKI	PATRICIA	91370	VERRIÈRES-LE-BUISSON
SML	MARIE-SCEMAMA	LYDIA	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
FMF	MARION	ALEXIS	92300	LEVALLOIS-PERRET
FMF	MASTAIN	BRUNO	75016	PARIS
SML	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT
CSMF	REFABERT	LUC	75015	PARIS
SML	RENARD	PHILIPPE	92400	COURBEVOIE
FMF	RUBINI-CAMPAGNA	ALEXANDRA	75116	PARIS
LE BLOC	SAMSON	JACQUES	93160	NOISY-LE-GRAND
UNION COLLEGIALE	SEMBLAT	PASCALE	94700	MAISONS-ALFORT
CSMF	SILBERMAN	BRUNO	75006	PARIS
CSMF	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS
SML	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
SML	VAILLANT	DENIS	92000	NANTERRE
CSMF	WALCH	JEAN MICHEL	93600	AULNAY-SOUS-BOIS

URPS MED IDF

COLLEGE DES SPÉCIALISTES AOC AU 31/12/2019

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
LE BLOC	BREIL	PHILIPPE	75008	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	CAMAGNA	OLIVIER	92160	ANTONY
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU-SUR-CHANTEREINE
SML	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
LE BLOC	HAMON	PIERRE	95120	ERMONT
FMF	KAKANOU EKEUH	ALAIN	91330	YERRES
LE BLOC	SARROT	GILBERT	75007	PARIS
LE BLOC	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS
LE BLOC	STROMBONI	MARC	75008	PARIS
LE BLOC	VIGNES	BENOIT	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

ANNEXE 2 : LES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2019

COMMISSION : COORDINATION ET TERRITOIRES

Coordonnateur : Docteur Luc SULIMOVIC

Coordonnateur : Agnès GIANNOTTI

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Marie-Laure ALBY
Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Agnès GIANNOTTI
Docteur Dominique GIGNAC
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Nicolas CROCHETON
Docteur Alain LECLERC
Docteur Didier LE VAGUERES
Docteur Isabelle LUCK
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur David SHAPIRO
Docteur Patrick SIMONELLI
Docteur Luc SULIMOVIC
Vacant (FMF)

COMMISSION : CONTRÔLE FINANCIER

Président : Docteur François BONNAUD

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur François BONNAUD
Docteur Abraham SABBAH
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS

COMMISSION : COMMUNICATION

Coordonnateur : Docteur Alain LECLERC
Coordonnateur : Docteur Lydia MARIÉ-SCEMAMA

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Leila ALVISET
Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Philippe CADI
Docteur Dominique DREUX
Docteur Alain LECLERC
Docteur Patricia LEFEBURE
Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Jean-Luc LEYMARIE
Docteur Lydia MARIÉ-SCEMAMA
Docteur Jacques SAMSON
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Denis VAILLANT
Docteur François WILTHIEN

COMMISSION : SANTE PUBLIQUE

Coordonnateur : Docteur Jean-Pierre BATARD
Coordonnateur : Docteur Marie-Eve VINCENS

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur Jean-Pierre BATARD
Docteur Christine BOTTE
Docteur Bernard ELGHOZI
Docteur Thomas GOLMAN
Docteur Philippe GRUNBERG
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Tanguy KERNEIS
Docteur Alexis MARION
Docteur Luc REFABERT
Docteur Mickaël RIAHI
Docteur Marc SYLVESTRE
Docteur Marie-Eve VINCENS
Vacant (Le BLOC)
Vacant (SML)

COMMISSION : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PRATIQUES LIBERALES

Coordonnateur : Docteur Laurent DE BASTARD

Coordonnateur : Docteur Luc REFABERT

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Laurent DE BASTARD
Docteur Josyane DELOFFRE
Docteur Jean-Paul HAMON
Docteur Richard HANDSCHUH
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Jean-François KAROUBI
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GABORY
Docteur Alain LECLERC
Docteur Gregory LENCZNER
Docteur Philippe PARANQUE
Docteur Luc REFABERT
Docteur Philippe RENARD
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Eric TANNEAU

COMMISSION : COLLEGE SPÉCIALISTES AOC

Coordonnateur : Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU

Coordonnateur : Docteur Alain EKEUH

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU

Docteur Alain EKEUH

Docteur Dominique GIGNAC

Docteur Gilbert SARROT

Docteur Benoît VIGNES

COMMISSION : COLLEGE SPÉCIALISTES MÉDECINE GÉNÉRALE

Coordonnateur : Docteur François BONNAUD

Coordonnateur : Docteur Nathalie LEROY

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Jean-Pierre BATARD
Docteur François BONNAUD
Docteur Laurent DE BASTARD
Docteur Marc DUCHENE
Docteur Tanguy KERNEIS
Docteur Bernard ELGHOZI
Docteur Jean-Paul HAMON
Docteur Richard HANDSCHUH
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GABORY
Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Nathalie LEROY
Docteur Isabelle LUCK
Docteur Mickaël RIAHI
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Jean-Marc SPIRA
Docteur François WILTHIEN

COMMISSION : COLLEGE SPÉCIALISTES EXERCICE MIXTE

Coordonnateur : Docteur Thierry GOMBEAUD

Coordonnateur : Docteur Philippe RENARD

Membres de la commission au 31 décembre 2019

Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Pierre BHAVSAR
Docteur Valerie BRIOLE
Docteur Elie CATTAN
Docteur Hani GHOBRIAL
Docteur Thierry GOMBEAUD
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lydia MARIÉ-SCEMAMA
Docteur Bruno MASTAIN
Docteur Philippe RENARD
Docteur Alexandra RUBINI
Docteur Luc SULIMOVIC

ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL

Santé mentale

Docteur Claude GERNEZ
Docteur Pascale SEMBLAT
Docteur Marc SYLVESTRE
Docteur Eric TANNEAU

Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA)

Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Abraham SABBAAH
Docteur Jean-Marc SPIRA
Docteur Philippe PARANQUE
Docteur Patrick SIMONELLI
Docteur Georges SIAVELLIS

Médecins à Exercice Particulier (MEP)

Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur Alexis MARION
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur François WILTHIEN
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Ariel TOLEDANO